

Editorial

L'eau potable à Saint-Martial : un patrimoine en danger

Lorsque nous avons édité en juillet 2010 le livret « Retour aux sources », et réalisé fin juillet-début août de la même année l'exposition « Eau... miroir des Cévennes », qui aurait pu dire qu'à l'automne surgirait le problème de la qualité sanitaire de l'eau ?

Certes, à travers ces deux manifestations, nous avons évoqué les différentes facettes de l'histoire de l'eau non sans masquer le fait que l'eau aujourd'hui sur la commune est une ressource rare et en danger (pp22-25 du livret Retour aux sources) en raison d'une demande en eau de plus en plus importante, d'un abandon de l'entretien des cours d'eau et d'un traitement des eaux usées non (encore) conformes aux nouvelles normes. Mais nous étions loin d'imaginer pareille déconvenue en matière de qualité !

Avec la présence d'arsenic dans l'eau, au-delà des normes européennes, c'est la qualité sanitaire qui s'est avérée compromise et par là-même, une remise en question d'un élément du patrimoine auquel nous sommes sensibles. Cette révélation nous a conduits depuis à intervenir dans le débat, à entreprendre une action de sensibilisation par une lettre ouverte (novembre 2010), type d'action qui fait partie des objectifs de notre association.

On ne peut par ailleurs se satisfaire d'une réaction souvent entendue selon laquelle les anciens consommateurs de l'eau communale n'ont pas connu de troubles de santé majeurs. On peut comprendre qu'elle traduit une réaction qui vise à exorciser la peur du poison souvent irrationnelle et des ses effets. Il ne s'agit pas pour nous d'agiter ce sentiment et de tenir des propos alarmistes.

Nous considérons surtout, que la commune distributrice d'eau potable ne peut s'extraire de la réglementation en vigueur qui exige le respect d'un certain nombre de critères jugés nécessaires pour garantir la santé publique. Ils visent la qualité intrinsèque de l'eau mais aussi les conditions de captages, de stockage et de distribution. Pour la mise aux normes de qualité en vigueur, l'examen du système d'eau dans la commune par des organismes compétents a révélé des faiblesses qui nécessitent des études pour prendre en compte toutes les dimensions de cette question qui ne peut être entièrement dissociée d'autres chantiers en cours et de l'enjeu touristique. Que penser d'une commune qui ambitionne d'obtenir un label touristique qui ne traiterai pas l'eau potable et l'assainissement des eaux usées comme l'exige la réglementation ?

La Commune n'a pas d'autres choix que d'investir dans la recherche des solutions pour résoudre ce double problème quantitatif et qualitatif et prendre une décision adaptée et acceptable.

L'expérience d'autres communes confrontées à ce problème d'eau contaminée (P-O, Savoie, Gard...) dont nous avons connaissance pourrait tout à fait être éclairante pour maîtriser ces phénomènes et sauvegarder ce patrimoine.

A notre sens, c'est une priorité qui s'impose sans hésiter ! L'essentiel de ce numéro de la Lettre du Val de l'Elbès sera donc consacré à :

1- **Faire un point** sur la chronologie des événements en renseignant au mieux sur les faits et sur les éléments de fond du problème (arsenic, effets sur la santé, normes européennes et règlements appliqués en France...)

2- **Faire part de notre analyse** et de nos points de vue sur ces événements comme on est en droit de le faire.

Pour compléter votre information et élargir les horizons, nous ajoutons à ce dossier, un résumé des actions réalisées, en cours et en projet de l'Association du Val de l'Elbès.

*André Salançon,
Président de l'association*

Sommaire

Page 2
Que savons-nous de l'arsenic ?
Quels sont les effets de l'arsenic sur notre santé ?

Page 3
Comment l'eau potable est-elle gérée ?
L'eau potable à St-Martial en chiffres.

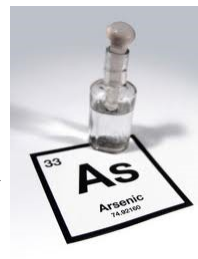
Page 4 et 6
Comment la commune gère-t-elle ce problème d'arsenic ?

Page 5
Résultats des analyses d'eau potable.

Page 7
Notre conclusion.

Page 8
Et pendant ce temps... Val de l'Elbès poursuit sa route !

Que savons-nous de l'ARSENIC ?



Certes l'arsenic est naturellement présent dans de nombreux sols, roches et dans l'eau sous différentes formes. Il existe d'autres origines expliquant la présence d'arsenic dans le sol et l'eau (activités minières, industrielles, agricoles). En solution, l'arsenic se présente essentiellement sous forme inorganique (minérale) Arséniate AsV ou Arsénite AsIII. (le plus toxique). La transformation biologique d'arsenic inorganique en un composé organique est souvent considérée comme un processus de détoxification.

Toutes les études ont montré l'importance de la connaissance de la forme de l'arsenic AsIII ou AsV car c'est **un préalable indispensable aux choix des techniques de traitement.**

C'est sur ce principe que des recherches sont réalisées pour l'étude de la pollution des eaux et sols contaminés.

Il est donc important de connaître par analyse la forme et l'origine de l'arsenic présent dans l'eau à Saint Martial..

La loi oblige les distributeurs à fournir une eau potable normalisée.

La qualité de l'eau potable doit être sans reproche, qu'elle soit distribuée par une commune ou par un réseau privé, elle est unanimement considérée comme l'un des produits devant être le plus surveillé.

la loi oblige les distributeurs à fournir une eau potable normalisée.

Chaque facture d'eau reçue par un abonné comporte une analyse détaillée de sa composition et doit répondre à la norme de potabilité. Cette potabilité est surveillée par l'Agence Régionale de Santé qui veille à la réglementation. Pour les consommateurs la transparence dans la communication du résultat des analyses doit être un gage de limpidité.

Depuis quelques temps, sur la Commune, les taux d'Arsenic ne correspondent pas à cette réglementation (10 µg/l) ce qui a mis en alerte l'Agence Régionale de Santé qui effectue des analyses régulières.

10µg/l : d'où vient cette norme ? Comment est-elle calculée ?

« L'As (NDLR: L'arsenic) dans les eaux de boisson (hors eaux minérales) fait l'objet d'une réglementation en France depuis 1989, conformément à la législation européenne qui suit les recommandations de l'OMS (organisation mondiale de la santé). Ces recommandations et normes reposent sur une évaluation quantitative des risques sanitaires (ERS) liés à l'exposition à l'As hydrique. En ce qui concerne l'As, les données épidémiologiques humaines sont la base de l'élaboration des valeurs toxicologiques de référence (VTR), indices toxicologiques caractérisant la relation dose-réponse, indispensables pour réaliser cette ERS..

En France, la norme pour l'As hydrique, qui est de 10 µg/L depuis la fin de l'année 2003, repose sur une évaluation du risque de cancer cutané réalisée par l'OMS qui a proposé une valeur guide dite provisoire de 10 µg/L, tenant donc compte des connaissances scientifiques de l'époque et de la capacité pour tous les pays à la détecter ».

Source: L'exposition chronique à l'arsenic hydrique et risques pour la santé. Bilan des données épidémiologiques. Evaluation quantitative des risques sanitaires en Auvergne. Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Institut de veille sanitaire. 2002.

La concentration d'arsenic autorisée pour une eau distribuée suivant les recommandations de l'OMS est passée de 50µg/l à 10µg/l en 2001. Ce seuil de concentration continuera de descendre au fur et à mesure que les moyens de détection seront plus simples et performants

Quels sont les effets de l'arsenic sur notre santé ?

En réponse à cette question, l'étude sur «L'exposition chronique à l'arsenic hydrique et risques pour la santé. Evaluation quantitative des risques sanitaires en Auvergne. **Ministère de la santé**, de la famille et des personnes handicapées. **Institut de veille sanitaire** », réalisée en 2002 apporte les réponses suivantes :

« L'Asi (arsenic inorganique) est un toxique classé cancérigène certain, avec des preuves suffisantes chez l'homme par le CIRC (centre international de recherche sur le cancer) depuis 1980 mais ses effets à long terme sont connus depuis beaucoup plus longtemps. Les effets cancérigènes de l'Asi sont décrits depuis le XIXème siècle. Les preuves épidémiologiques s'accumulent en faveur de l'implication de l'As hydrique dans la survenue de multiples effets sanitaires, cancérigènes et non cancérigènes. Ces effets dépendent à la fois de la dose et de la durée d'exposition à l'As.

Le rôle de l'As hydrique est bien démontré dans la survenue de cancers de la vessie, du poumon et de la peau (carcinomes) et probablement dans certains types histologiques de cancers des reins. »

La dose fait-elle le poison ? OUI certainement !

Si nous ingérons 0.1g de tri oxyde d'arsenic, c'est la dose suffisante pour mourir immédiatement. Mais lorsque nous ingérons régulièrement de 10µg d'arsenic dans l'eau + différents colorants, conservateurs, pesticides, herbicides contenus à petites doses (autorisées) dans les produits alimentaires + phtalates absorbés avec nos contenants en plastique + médicaments + polluants que nous respirons, ce n'est plus la dose qui fait le poison mais c'est l'interaction difficilement contrôlable, de tous ces éléments qui nous empoisonne à long terme.

Certes, nos anciens buvaient peut-être de l'eau qui contenait de l'arsenic, certains pouvaient être centenaires mais absorbaient-ils ce cocktail alimentaire et respiraient-ils le même air ? Qu'en sera-t-il de leur descendance ?

Comment l'eau potable est-elle gérée ?

La gestion de l'eau ressort de plusieurs codes, règlements et lois élaborées, votées et appliquées depuis plusieurs décennies et par différentes instances dont on retiendra ici quelques fragments à commencer par l'article 1 de la loi sur l'eau.

Un principe directeur

L'article 1 stipule que « l'eau appartient à tous et que chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions acceptables par tous ». Considérant l'eau comme patrimoine commun de la nation, les réglementations en vigueur visent à protéger la ressource et à définir les conditions d'accès (protections des captages, amélioration de la qualité, lutte contre les pollutions, assainissement, gestion économe des prélèvements...).

Le rôle central de la collectivité

La **collectivité** est seule compétente pour la mise en place du réseau d'adduction d'eau potable. Il lui appartient d'en définir le périmètre et de faire valider son choix par une enquête publique avant d'avoir l'autorisation de distribution par l'autorité préfectorale.

La personne responsable de la production et de la distribution de l'eau - ici la **Commune** - est tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation (art L1321-1 du code de la santé publique).

Mais le contrôle sanitaire est de la compétence du **Préfet** qui a autorité pour déclarer la potabilité de l'eau distribuée (art R1321-15 du code de la santé).

Pour cela, l'**Agence Régionale de Santé** (ARS) dépendant du ministère de la santé et par délégation du préfet fait procéder à des analyses réalisées par un laboratoire agréé et dont les résultats doivent être communiqués aux usagers :

« Sauf en cas de situation d'urgence où toutes les mesures sont prises pour informer les usagers dans les meilleurs délais possibles par des moyens adaptés, le maire affiche en mairie, dans les deux jours ouvrés suivant la date de leur réception, l'ensemble des documents que lui transmet le préfet sur les données relatives à la qualité de l'eau distribuée ou seulement la synthèse commentée permettant une bonne compréhension des données.

Ces documents restent affichés jusqu'à ce que de nouveaux documents soient disponibles ». (Article D1321-104 du code de la santé publique).

On sait ce qu'il advint de la lettre du préfet du 4 mai 2010 demandant au maire "d'informer la population de ne pas utiliser l'eau distribuée pour la boisson et la préparation des aliments" en raison d'une présence d'arsenic au delà des normes sanitaires européennes fixées à 10 µg/l !

L'eau potable de Saint-Martial en chiffres

Eau potable de Saint Martial en chiffres :

Cinq **captages** sont exploités sur la commune :

- ◇ Le forage du Pré Long
- ◇ Les sources Hautes (le Village)
- ◇ Les sources des Moulous (le Village)
- ◇ Les sources basses et de la Vignasse (le Viala).

Seul le forage du pré Long a fait l'objet d'une Déclaration d'utilité Publique (DUP) (15/12/1993). Les quatre captages de sources ne sont pas déclarés d'utilité publique et ne font l'objet d'aucune protection particulière (p.15).

Les eaux sont **stockées** dans deux unités de stockage :
1/ Réservoir du village (100m³) + Réservoirs des Moulous (45 +110 m³) alimentés par les sources hautes du village et la source des Moulous qui desservent le village. En appoint en période d'étiage, le forage de pré Long alimente le réservoir du village
2/ Réservoir du Viala (36+100m³) qui dessert le hameau du Viala. (p 27)

Le système en alimentation en eau potable de la Commune se décompose en deux unités de **distribution** :

L'UD du village : les sources hautes du village et la source des Moulous alimentent le réservoir des Moulous et le réservoir du village. En appoint en période d'étiage, le forage de Pré Long alimente le réservoir du village (p 23).

Nombre d'abonnés :

Ud le village 78
Ud le Viala : 14

Soit 92 abonnés desservis (chiffres 2007)

Budget eau potable :

68 900 €
(01/01/2008)

Prix de l'eau (abonné, tarifs 2010) :

- ◇ Abonnement annuel : 80 € HT
- ◇ Prix m³ HT : 1,40 €

L'UD du Viala : les sources basses et les sources de la Vignasse alimentent le hameau du Viala

Consommation (p.66) :

Sur la période 2003-2007, la consommation moyenne totale est voisine de 4 000 m³/an et la consommation moyenne par abonné est comprise entre 42 et 45m³.

Les petits consommateurs (0-50m³/an) représentent 66% du parc compteurs sont nettement majoritaires avec seulement 24% de la consommation. Il s'agit principalement de résidences secondaires et des abonnés présents sur le hameau du Viala encore desservis par des sources privées.

Les consommateurs dits « permanents » (50-250 m³/an) représentent un poids relativement modéré en termes de nombre d'abonnés avec 3,5% du parc compteur mais toutefois 68% de la consommation.

Un seul gros consommateur (au-delà de 250m³/an) représente 9 % de la consommation totale.

Source : Extraits du *Schéma directeur d'alimentation en eau potable. Rapport final. Ginger Environnement et infrastructures Agence de Montpellier Janvier 2009. 132p.*

Comment la commune « gère » -t-elle ce PROBLEME d'ARSENIC ?



28 octobre 2010 Conseil municipal durant lequel est révélée la « **lettre directive** » de l'ARS datée du **4 mai 2010** demandant au Maire :

- ◇ « *d'informer la population concernée de ne pas utiliser l'eau distribuée pour la boisson et la préparation des aliments* » en raison d'une présence d'arsenic au delà des normes sanitaires,
- ◇ « *d'étudier un programme d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée* ».

4 novembre Lettre du Maire aux habitants du hameau Le Viala
Lettre du Maire aux habitants du village

4 novembre Lettre ouverte de cinq Conseillers municipaux au maire sur la politique de l'eau potable communale demandant de :

- ◇ publier les résultats des analyses de chacune des sources de captage,
- ◇ avoir accès au rapport de l'hydro géologue ayant analysé les sources de St Martial,
- ◇ organiser une séance de travail entre les élus et l'ARS,
- ◇ donner la priorité financière à cette urgence.

11 novembre Lettre ouverte des abonnés au réseau du village, des adhérents de l'association Val de l'Elbès et des habitants de Saint Martial au maire pour lui demander de garantir la potabilité de l'eau

- en faisant une information crédible et fiable par un bulletin co- signé entre la mairie et l'ARS,

- en prenant des mesures conservatoires immédiates telles que :
L'arrêt du forage du Pré Long,
L'alimentation du réservoir du village par camion citerne,
La distribution d'eau minérale...

- en décidant d'installer pour le village un dispositif de filtrage comme au Viala.

Copie à la Préfecture du Gard, à la Sous-préfecture du Vigan et à l'ARS.



7, 11, 22, 28 nov. Courriels adressés par un représentant des abonnés, à la Préfecture du Gard, à la Sous-préfecture du Vigan et à l'ARS pour :

- signaler les contradictions entre les directives de la Préfecture et leur « traduction » par la Mairie,

- demander une clarification de leur part et leur intervention afin que la Mairie prenne des décisions durables sans omettre à très court terme des mesures conservatoires.

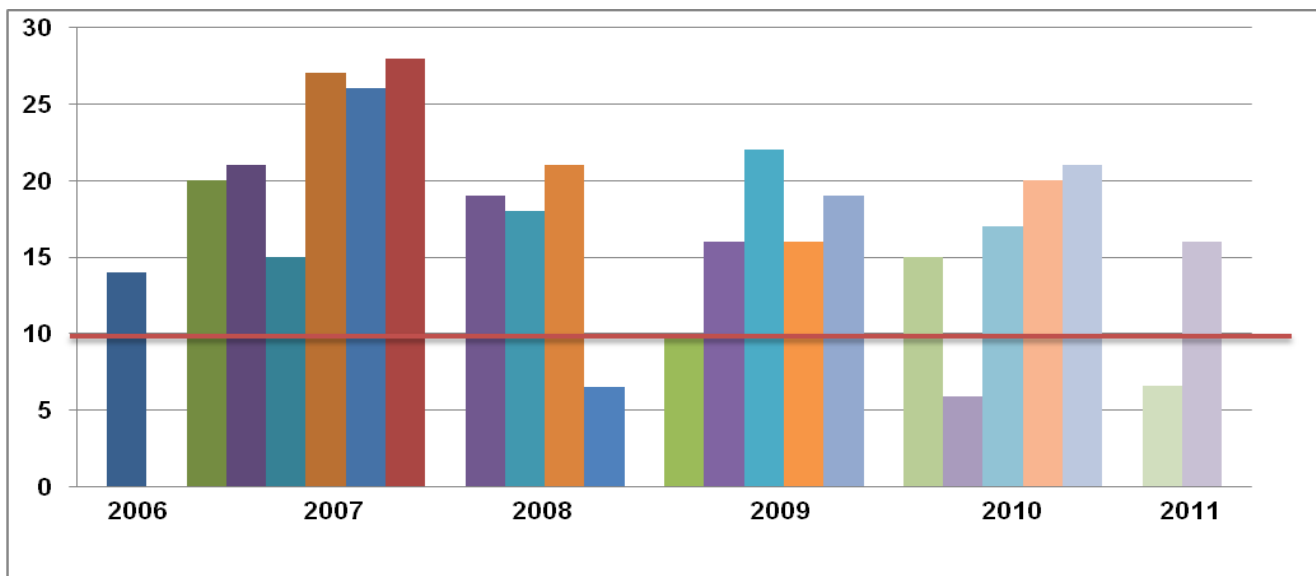
23 et 28 novembre 25 premières signatures à la lettre ouverte des abonnés et autres habitants adressées au Maire avec copie à la Préfecture, à la Sous-préfecture et à l'ARS.

28 novembre Lettre de trois Conseillers municipaux au Maire relançant la demande du 4 novembre.

Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Le graphique ci-après ne comprend que les résultats concernant le taux d'arsenic mesuré en micro gramme par litre ($\mu\text{g/l}$) périodiquement au cours de l'année.

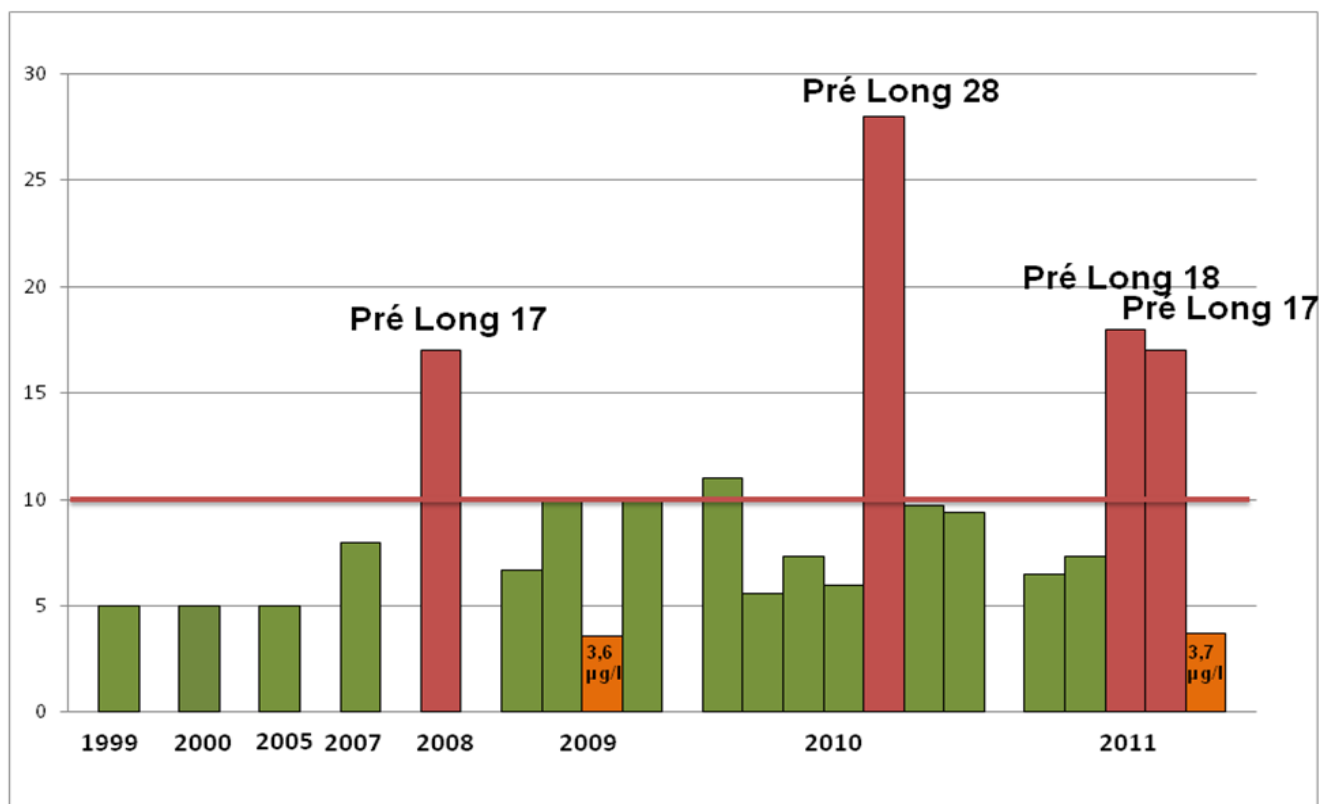
Saint-Martial Hameau le Viala



Source : <http://www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l'eau-potable.html>

Saint Martial Village

Le graphique ci-après ne comprend que les résultats concernant le taux d'arsenic mesuré en micro gramme par litre ($\mu\text{g/l}$) périodiquement au cours de l'année. Ils résultent d'analyses faites à partir de prélèvements effectués majoritairement à la sortie du réservoir ou à la mairie (**en vert**) et ponctuellement au forage du Pré long (**en rouge**) et à la source haute qui alimentent le réservoir du village (**en orange**) conjointement pendant l'été. ($10\mu\text{g/l}$ = taux au dessus duquel l'eau est impropre à la consommation selon les directives en vigueur)



Source : <http://www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l'eau-potable.html>

Comment la Commune « gère » -t-elle ce PROBLEME d'ARSENIC ?



- 1 décembre 2010 Parution dans la revue L'Aigoualité (Hiver 2010) d'un dossier sur l'eau potable dans le Massif de l'Aigoual et à Saint-Martial.
- 3 décembre
- ◇ Rencontre au Viala entre représentants de la Municipalité, des habitants du hameau et l'hydrogéologue du Conseil Général du Gard.
 - ◇ Promesse de livrer de l'eau minérale aux habitants du hameau et d'installer un filtre à Arsenic.
- 6 décembre
- ◇ Réunion de la commission Eau-Assainissement-Hameaux
 - ◇ Lettre du représentant des pétitionnaires au directeur de l'ARS du Gard (copie à Préfecture du Gard, Sous-préfecture du Vigan) au sujet du « désordre informationnel ».
- Janvier 2011
- ◇ Remise à la mairie d'un rapport provisoire réalisé par **l'hydrogéologue agréé de l'ARS** sur la mise en conformité et la régularisation des captages de la commune de St-Martial. Au terme de 19 p. de description de l'état des sources, l'expert conclut que :

« la Commune va devoir se trouver dans l'obligation de rechercher des ressources complémentaires et de mettre en œuvre un traitement de l'arsenic pour chacune de ses deux UDI (unité de distribution)...L'avis favorable [NDLR: à la distribution de l'eau] sera conditionné à l'obligation de traitement"».

◇ ***« l'eau est impropre au hameau du Viala ».***

Pour le village, la conformité de l'eau est aléatoire, ***« les dépassements de limite de qualité pour l'arsenic ne sont pas permanents. Ils sont non conformes dès que l'alimentation du réservoir de tête se fait en majeure partie à partir du forage du Pré Long dont la teneur en arsenic peut atteindre 28 microgrammes par litre ».***

Ce courrier énonce par ailleurs les demandes que l'ARS a faites au Maire (relevé chaque semaine des volumes d'eau en sortie du forage Pré Long et du réservoir du village) et les mesures auxquelles l'ARS entend procéder (9 analyses à la sortie du forage et de la source des Moulous n ° 1). L'ensemble de ces données permettra de définir les périodes où l'eau peut-être consommée sans restriction ».

- ◇ Publication des résultats des premières analyses effectuées en 2011, communiqués par l'ARS, qui confirment le problème à la fois pour le Viala par le taux d'arsenic supérieur à la norme et pour le village par la persistance d'une faible teneur en arsenic pour la source haute et d'une teneur au-delà des normes pour le forage (voir les tableaux pour les détails).

- 17 Mars 2011
- La majorité municipale vote sur le choix des entreprises qui vont réaliser l'extension du réseau d'alimentation en eau potable au hameau d'Isserviel
- ◇ sans considérer que la potabilité de l'eau est menacée au village,
 - ◇ sans tenir compte d'une recherche d'autres ressources en eau vivement recommandée par le schéma directeur de l'eau, par l'ARS via l'expertise de l'hydrogéologue agréé,
 - ◇ sans engager la réalisation du zonage de la distribution d'eau potable obligatoire ainsi que l'enquête publique reportée sine die.



Notre conclusion

Notre propos a tenté d'analyser les deux questions essentielles que posent aujourd'hui à la commune le patrimoine vital qu'est l'eau destinée à la consommation humaine : quantité et qualité d'eau pour les abonnés aux réseaux communaux (Il ne faut pas perdre de vue cependant que ces questions se posent aussi pour certains habitants hors des réseaux communaux).

Pour ne parler que de la potabilité de l'eau menacée par la présence d'arsenic, les défaillances sont aujourd'hui identifiées par les analyses : le bilan est médiocre si ce n'est mauvais. La qualité de l'eau distribuée au Viala n'est plus aux normes depuis 2006, celle du réseau du Village est en sursis permanent et en limite de la normalité depuis 2008.

Face à cette situation, il n'existe pas aujourd'hui de procédé universel de traitement. Certes, la recherche essaie de développer des systèmes d'absorption de l'arsenic par des plantes et bactéries qui transforment l'arsenic minéral en arsenic organique mais également des systèmes basés sur les principes de précipitation d'oxydation ou préoxydation, d'oxydation biologique, et déferisation biologique... Mais, dans l'urgence, la tentation pousse à ne choisir que des solutions à court terme, rapides à mettre en place, souvent coûteuses, au détriment peut-être d'une solution à long terme et plus durable.

Pour éviter ce genre de travers, les expériences conduites en la matière par d'autres communes dont nous avons connaissance, dans les Pyrénées Orientales, en Savoie, pourraient être d'une grande utilité pour contenir les doutes et réduire les incertitudes.

Enfin, toutes les recommandations collectées convergent vers la nécessité d'accroître la maîtrise de la ressource par l'instauration d'un zonage d'alimentation en eau potable pour la commune suivi d'une enquête publique. Il s'agit certes d'un projet ambitieux mais qui, à notre sens, contient plus d'égalité de traitement pour l'accès à l'eau distribuée que les opérations actuelles réalisées au coup par coup comme l'extension du réseau d'eau mise en œuvre sans programmation d'ensemble et faite malgré les conseils techniques prodigués par les divers professionnels que nous avons rencontrés. Cette méthode permet aussi de s'assurer des aides financières pour la réalisation contrairement aux opérations actuellement engagées par la commune qui sont à son entière charge.

À l'instar de ce qui a été fait pour respecter les normes environnementales en matière d'assainissement, la production et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine sont soumises à des exigences qualitatives auxquelles la mairie ne peut se soustraire.

Peut-on raisonnablement accepter d'investir dans le traitement des eaux usées et délaisser le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine qui devient plus que jamais le patrimoine du XXI^{ème} siècle ?

De même plus proches, les communes des Plantiers, de St-Jean du Gard, de Notre-Dame de la Rouvière sont sur la voie de solution à ce problème (recherche de nouvelles ressources, pose de filtres ou dissolution).

Par ailleurs, les professionnels de la gestion de l'eau (groupe Bas Rhône Languedoc, Conseil général de l'Hérault et du Gard), des universitaires montpelliérains de la maison des sciences de l'eau que nous avons contactés ont insisté sur la nécessité de connaître l'origine et la nature exacte de l'arsenic afin de choisir une solution technique adaptée.

En première approche et sous réserves d'une étude de terrain à laquelle certains chercheurs sont prêts à collaborer, ils estiment que les caractéristiques du contexte du Viala imposent l'installation d'un filtre à arsenic. Pour le Village, la



menace permanente qui caractérise l'alimentation par le forage leur fait préférer la recherche d'une autre ressource moins chargée en arsenic et plus abondante ce qui permettrait à terme de :

- ◇ mettre en œuvre la solution de la dilution bien plus durable et moins coûteuse que les dispositifs de filtre qui pourraient être installés néanmoins à titre expérimental et provisoire dès à présent et sans attendre l'issue de la recherche d'une autre ressource,
- ◇ augmenter le volume d'eau disponible et satisfaire les besoins croissants.

Et pendant ce temps... Val de l'Elbès poursuit sa route !

Un troisième LIVRET GUIDE de découverte des patrimoines pour 2012

Accueil d'étudiantes en formation « valorisation du patrimoine »

Pour la troisième année consécutive, l'association accueille (de mi-avril à mi-juin) deux étudiantes en formation à l'université Paul Valéry de Montpellier (master médiation et valorisation des patrimoines) en

l'occurrence Caroline Calpéna et Manon Auffray. Elles vont contribuer à préparer la publication d'un troisième *livret-guide de découverte des patrimoines* prévue en 2012. Ce projet fait suite aux publications réalisées en 2009 (« Regards sur St-Martial, village sentinelle en territoire cévenol ») et en 2010 « Retour aux sources » vendues chacune à 200 exemplaires.

Organisation de l'exposition « Eau, Miroir en Cévennes » (en juillet dernier).

Ouverte du dimanche 25 juillet au dimanche 8 août, elle a proposé :

- des photos de l'exposition « Eau Miroir des Cévennes » prêtée par le Conseil général du Gard présentant divers ouvrages hydrauliques réalisés autour de l'eau (captage, gestion, moulins, usages agricole et industriel),
- une cinquantaine de photos réalisées par Daniel Meyer sur le territoire de St-Martial,
- des panneaux présentant les problèmes de gestion de l'eau tant du point de vue quantitatif que qualitatif à différentes échelles (global, régional et local) réalisés par Marie Salançon.

Deux cent cinquante personnes ont ainsi visité cette exposition (touristes de passage ou résidents en gîtes et autres hébergements, habitants de St-Martial, résidents permanents et secondaires).

Participation de l'association à la commission extra municipale Village de caractère.

L'association a travaillé sur une proposition de visite guidée du village à l'initiative de l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée et annoncée pour l'été 2011.

Elle a participé activement à l'élaboration et à la publication d'un dépliant trois volets à l'initiative de l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée (apport de photos, légendes et relectures des maquettes).

Journée des patrimoines de pays et journée des moulins (dimanche 20 juin 2010).

Près de vingt personnes adhérentes et sympathisantes ont participé à cette journée-rencontre au cours de laquelle a été organisée une visite sur le « terrain » du projet « Au fil de l'Elbès ».

L'après-midi a été consacrée à une montée vers la source de l'Elbès au dessus du Bès sous la houlette de Daniel Meyer.

Etude de la création d'un sentier d'interprétation

Ce projet, décrit dans La lettre du Val de l'Elbès Août 2009, étudie la création d'un sentier d'interprétation entre les deux moulins (pont de la Poujade et moulin dit de Rieusset) qui ambitionne de faire partie du circuit de découverte du village de caractère.



Publication d'une deuxième « Lettre de l'association » (mai 2010) consacrée au chemin d'accès à la station d'épuration.

On se rappelle l'article que nous avons publié en août 2009 sur la question du chemin d'accès à la station d'épuration dans lequel nous exprimions notre point de vue sur ce projet d'aménagement. Les agissements du conseil municipal et la perspective d'une enquête publique sur le zonage d'assainissement nous ont décidés à intervenir à nouveau dans le débat pour les motifs exposés dans un deuxième numéro de la Lettre du Val de l'Elbès diffusée en mai 2010.

Le résultat immédiat de cette action n'est pas à la hauteur de nos espoirs puisque ce chemin est aujourd'hui réalisé. Nous avons toutefois noté que sur 11 observations déposées dans l'enquête publique, huit mentionnent une incompréhension quant au scénario retenu par la majorité municipale et critiquent ce choix. On regrettera

par ailleurs le manque de fermeté du SDAP (service départemental de l'architecture et du patrimoine) dont nous avons sollicité l'intervention qui n'a pas contraint la commune à choisir le scénario alternatif, comme on aurait pu l'espérer. L'étude d'impact paysager faite à la demande du SDAP n'est pas exempte de partialité dans la mesure où la société qui l'a réalisée est par ailleurs maître d'œuvre de l'assainissement. Les travaux sont lancés.

Il ne nous reste plus qu'à être vigilants sur l'application des mesures de protection environnementales et patrimoniales conseillées au maître d'ouvrage...

Balade d'automne (24 octobre 2010)

Contrariée par une pluie soutenue durant la journée et transformée en projection de diapositives commentées par François Livet, naturaliste. Une vingtaine de participants ont néanmoins apprécié ce moment de convivialité au coin du feu.

Balade de printemps dans le cadre du Festival Nature du Parc National des Cévennes (prévue le 22 mai 2011)

Partir à la recherche d'indices et empreintes de la faune sauvage des Cévennes méditerranéennes. De St-Martial au Mont Liron, en passant par la châtaigneraie, la chênaie, les crêtes et les bords du Rieutord à ses débuts.

RV : 10h au parking à l'entrée de St-Martial
Durée : 5 heures - prévoir un pique-nique
Intervenant :

François Livet, naturaliste, professeur SVT

Inscriptions auprès de Daniel Meyer au 04 67 81 49 65



Cotisation annuelle de l'association : 15 euros

à envoyer à Association Val de l'Elbès La Vigne 30440 Saint-Martial
tél : 04 67 81 49 65

Comité de rédaction : Michel Castenet, Véronique Cauwet, Chantal Debain,
Daniel Meyer, Marie et André Salançon.